



# Association « La Sirène » pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

---

## **CONCOURS FLOAT TUBE SAMEDI** **23 OCTOBRE 2021 - PLAN D'EAU DE GOUZOLLES**

### **- REGLEMENT -**

Cette compétition amicale est organisée par l'AAPPMA « La Sirène » de SAINT POURCAIN/SIOULE

- **Présentation obligatoire du pass sanitaire (contrôle lors de l'arrivée des concurrents) - Compte tenu du contexte sanitaire actuel, les concurrents devront également respecter sous peine d'exclusion, les gestes barrières et le port du masque selon le contexte sanitaire en vigueur**
- La compétition individuelle se déroule en float-tube
- Les participants doivent être munis de leurs cartes de pêche
- Les mineurs de plus de 14 ans doivent présenter une autorisation parentale lors de l'inscription

La compétition sous tous ses aspects, sera régie par le présent règlement et devra être suivi par tous les concurrents.

#### **↳ INSCRIPTION**

- Renseignements sur le site [www.federation-peche-allier.fr](http://www.federation-peche-allier.fr) et au magasin « Fisherman's Partner – Martel Pêche » de SAINT POURCAIN/SIOULE
- Nombre de participants limité à 30 ; une liste d'attente sera mise en place en cas de désistement
- Tarif : 20 € par pêcheur ; règlement par chèque à l'ordre de « La Sirène » à joindre lors de l'inscription

L'inscription sera considérée comme définitive à réception :

- de la feuille d'inscription dûment complétée
- de l'attestation sur l'honneur
- du règlement financier
- d'une copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile
- de l'autorisation parentale pour les mineurs de plus de 14 ans

#### **↳ DEROULEMENT DU CONCOURS**

##### ♦ *Modes de pêche*

- ✓ En action de pêche, chaque pêcheur ne peut utiliser qu'une canne et un moulinet. Cependant, les concurrents peuvent avoir le nombre de cannes qu'ils désirent sur leur float-tube
- ✓ Seule la pêche aux leurres artificiels est autorisée, il est donc interdit d'utiliser des appâts naturels vivants ou morts
- ✓ La pêche se pratiquera en **no-kill**
- ✓ La pêche en marchant dans l'eau depuis la berge est interdite
- ✓ Il est permis d'utiliser une épuisette pour hisser les poissons
- ✓ Les pinces buccales sont interdites
- ✓ La pêche se déroule librement sur le secteur de Gouzolles mais en respectant une distance de 10 mètres entre les concurrents en action de pêche
- ✓ Les compétiteurs ne doivent en aucun cas s'échanger du matériel sauf en cas de force majeure
- ✓ Tout manquement aux règles décrites ci-dessus entraînera la disqualification du concurrent pris en faute

- ✓ En cas d'incident technique ou d'accident, le concurrent en cause devra en informer au plus tôt l'organisation

#### ◆ **Embarcation et Equipements**

- ✓ float-tube sans moteur électrique
- ✓ gilet de sauvetage et sifflet obligatoires
- ✓ sondeur et GPS autorisés
- ✓ Toutes les embarcations doivent être aux normes. Le float-tube doit être muni d'un système correct de conservation des poissons : petite bourriche anglaise, épuisette avec mailles non nouées, sac à carpe...
- ✓ Chaque participant doit avoir une assurance en responsabilité civile et devra rédiger une déclaration sur l'honneur indiquant qu'il sait pratiquer la natation et décline toute responsabilité des organisateurs en cas de défaillance du float tube
- ✓ Chaque participant devra être en possession d'un téléphone portable et d'un sifflet afin de prévenir les organisateurs d'une prise, d'une avarie ou pour tout autre motif
- ✓ Lors de la prise de poisson, un organisateur mesurera le poisson ; la capture sera remise directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie

#### ◆ **Comptabilisation des prises**

- ✓ Les espèces suivantes seront comptabilisées : sandre – brochet – perche - black-bass et salmonidés
- ✓ La mesure se fera du bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée
  - Brochet : maille 60 cm → Attribution d'1 point par centimètre et d'un bonus de 50 points - cinq points par poisson inférieur à la maille
  - Perche : maille 15 cm → Attribution d'1 point par centimètre - un point par poisson inférieur à la maille
  - Sandre : maille 50 cm → Attribution de 2 points par centimètre et d'un bonus de 50 points - 10 points par poisson inférieur à la maille
  - Black-bass : maille 30 cm → Attribution d'1 point par centimètre et d'un bonus de 20 points - 5 points par poisson inférieur à la maille
  - Salmonidés : maille de 25 cm → Attribution d'1 point par centimètre
- ✓ Le classement s'effectue dans l'ordre décroissant des points obtenus ; en cas d'égalité du nombre de points, le participant ayant capturé le moins de poissons est déclaré vainqueur
- ✓ Un classement général permettra de récompenser les vainqueurs

#### ◆ **Déroulement de la journée**

- ✓ 8h00 : Accueil des compétiteurs et briefing sur le déroulement de la journée
- ✓ 8h30 : mise à l'eau
- ✓ 9h00 : début de la 1<sup>ère</sup> manche
- ✓ 12h00 : fin de la 1<sup>ère</sup> manche
- ✓ Pause déjeuner (à charge des participants)
- ✓ 13h30 : début de la 2<sup>ème</sup> manche
- ✓ 16h30 : fin de la 2<sup>ème</sup> manche
- ✓ Résultats et remise des prix

#### ◆ **Intempéries**

- ✓ En cas de fortes intempéries, la compétition pourra être annulée ; les organisateurs rembourseront les frais d'inscription
- ✓ Si la compétition est interrompue pendant le déroulement de la journée, les résultats acquis au moment de l'arrêt feront office de résultats finaux
- ✓ Les organisateurs se réservent le droit de toutes modifications et restent souverains concernant la modification du présent règlement